

DEPARTEMENT DU RHONE
MAIRIE
SAINT MARCEL L'ECLAIRE
69170
Tél - fax. : 04 74 63 29 68
Mail : mairie@saintmarcelleclaire.fr



CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES DELIBERATIONS (article L2121-25 du CGCT)

Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars 2023 à 20 heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel l'Éclairé dûment convoqué le 21 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Hervé DIGAS, Maire.

Etaient présents : Mrs H. DIGAS, M. DURDILLY, Mme S. JACQUET, S. GRACIA, Ch. BEL, J.C. FRERY, T. ROCHET, G. GIRAUD, Mme E. COILLARD, I. ROCCATI-BOSCH, M. DYBOWSKI,

Membres excusés : Mr T. CANAL, Mme C. ARSAC
Mme C. ARSAC a donné pouvoir à Mme E. COILLARD

Secrétaire de séance : Mr J.C. FRERY

Approbation, à l'unanimité des membres présents, du procès-verbal concernant le Conseil municipal du 9 mars 2023.

NUMERO	OBJET	DECISION
N° 17 /2023	Octroi d'une subvention de fonctionnement au CCAS	Approuvé à l'unanimité
N° 18 / 2023	Approbation compte de gestion du Budget, dressé par le receveur	Approuvé à l'unanimité
N ° 19 / 2023	Approbation du compte administratif du budget communal exercice 2022	Approuvé à l'unanimité
	Affectation du résultat de fonctionnement exercice 2022	Approuvé à l'unanimité
N° 20 / 2023	Approbation du budget primitif 2023	Approuvé à l'unanimité

Le Maire
Hervé DIGAS



Secrétaire de séance
J.C. FRERY